

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE JEUDI,
LE 27 SEPTEMBRE 2021, À 13 h 30, PAR AUDIOCONFÉRENCE.**

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Georges Décarie	Nominingue
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h 30 et le président, M. Robert Bergeron souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Entente de principe pour évaluer le potentiel technico-économique de la production de GNR à partir du biogaz au LES et au LET du site par la firme Hydromega Services inc. et mandat de signature
4. Octroi du contrat pour le remplacement du logiciel de pesage et de gestion des matières résiduelles à la balance
5. Octroi du contrat pour le remplacement des cellules de charge à la balance
6. Entente pour le transbordement des matières recyclables avec la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)
7. Levée de la séance

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

**R.3986
21.09.27**

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. ENTENTE DE PRINCIPE POUR ÉVALUER LE POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION DE GNR À PARTIR DU BIOGAZ AU LES ET AU LET DU SITE PAR LA FIRME HYDROMEGA SERVICES INC. ET MANDAT DE SIGNATURE

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

R.3987
21.09.27

Que la Régie autorise la firme Hydromega Services inc. à effectuer une évaluation du potentiel technico-économique de la production de gaz naturel renouvelable (GNR) à partir du biogaz des lieux d'enfouissement sanitaire et technique. La durée de cette évaluation est de 6 mois et pourra être prolongée par des durées de trois mois sur entente des parties. Que durant ladite période de l'entente, la Régie donne l'exclusivité à Hydromega pour l'analyse de faisabilité et viabilité financière de valorisation de biogaz en GNR à moins de consentement par Hydromega. Les frais inhérents à cette évaluation sont à la charge de la firme Hydromega Services inc.. De plus, Marc Forget, directeur général, est autorisé à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU LOGICIEL DE PESAGE ET DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA BALANCE

CONSIDÉRANT QUE le service d'accompagnement du système n'est plus pris en charge par la compagnie Mettler-Toledo.

CONSIDÉRANT QUE l'équipement est rendu à la fin de sa vie utile.

CONSIDÉRANT QUE la dépense a été prévue au budget 2022.

CONSIDÉRANT QUE les délais de livraison sont plus longs que la normale.

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

R.3988
21.09.27

D'autoriser le remplacement du logiciel de pesage et de gestion des matières résiduelles à la balance. Les sommes requises pour cet investissement seront prises à même le budget 2021 dans le poste réserve pour imprévu pour un prix budgétaire de 12 000 \$ et sera renfloué par les sommes budgétées en 2022 pour cet investissement.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES CELLULES DE CHARGE À LA BALANCE

CONSIDÉRANT QUE l'équipement est rendu à la fin de sa vie utile.

CONSIDÉRANT QUE la dépense a été prévue au budget 2022.

CONSIDÉRANT QUE les délais de livraison sont plus longs que la normale.

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

R.3989
21.09.27

D'autoriser le remplacement des cellules de charge à la balance. Les sommes requises pour cet investissement seront prises à même le budget dans le poste réserve pour imprévu pour un prix budgétaire de 15 400 \$ et sera renfloué par les sommes budgétées en 2022 pour cet investissement.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. **ENTENTE POUR LE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES AVEC LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)**

CONSIDÉRANT QUE la RIDR offre le service de transbordement des matières recyclables pour certaines des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR ne possède pas les équipements nécessaires pour la réalisation complète de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la RCER œuvre dans le domaine du transport et qu'elle est disposée à acquérir les équipements nécessaires au transbordement des matières recyclables de la RIDR.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3990
21.09.27

D'autoriser M. Marc Forget à signer l'entente avec la Régie de collecte environnementale de la Rouge pour le service de transbordement des matières recyclables du centre de transbordement au site de triage de Tricentris à Lachute, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Cette entente est renouvelable automatiquement par la suite le 1^{er} janvier de chaque année, dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties désirent apporter des changements ou mettre fin à l'entente, un préavis de trois mois est requis. Le prix budgétaire pour le transport des matières recyclables sera de 142 000 \$, pour environ 2240 tonnes.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

R.3991
21.09.27

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Guy Galipeau propose la levée de la séance à 13 h 56.

ADOPTÉE à l'unanimité

Robert Bergeron

Président

Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier
